

LA CULTURE ET LE LOISIR  
POUR PERMETTRE AUX JEUNES  
DE SE CONSTRUIRE UN MEILLEUR AVENIR

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR  
L'ASSOCIATION DES CINÉMAS PARALLÈLES DU QUÉBEC

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
SUR LA **POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

SEPTEMBRE 2015

## LA CULTURE ET LE LOISIR POUR PERMETTRE AUX JEUNES DE SE CONSTRUIRE UN MEILLEUR AVENIR

Créée en 1979, l'Association des cinémas parallèles du Québec (ACPQ) se consacre sans relâche à la diffusion du cinéma d'auteur et à l'éducation cinématographique sur l'ensemble du territoire québécois. Elle est née de la volonté de citoyens de partager leur passion du cinéma avec leurs concitoyens et de se regrouper afin de se structurer et de se doter de services communs tout en développant de nouvelles activités. Parmi les actions qui ont permis à l'ACPQ d'obtenir une reconnaissance du milieu culturel, des artisans de notre cinématographie et des instances gouvernementales notons le RÉSEAU PLUS, la revue CINÉ-BULLES et L'OEIL CINÉMA.

Une cinquantaine de salles parallèles utilisent chaque année les services de programmation du RÉSEAU PLUS et rejoignent, bon an mal an, plus de 100 000 spectateurs dans 16 des 17 régions du Québec. La revue CINÉ-BULLES est un trimestriel qui se consacre au « Cinéma d'auteur avant tout » vendu en kiosque et par abonnement en format papier ou numérique. Le programme L'OEIL CINÉMA (L'Outil pour l'Éducation à l'Image et au Langage CINÉMAtoGraphique) offre aux enseignants et aux jeunes des formations, du matériel didactique et des ateliers pratiques animés par des professionnels du cinéma.

La jeunesse est une préoccupation transversale de l'ensemble de nos actions. Ainsi, les salles du RÉSEAU PLUS proposent des tarifs réduits aux étudiants pour leur programmation régulière et collaborent avec des institutions scolaires ou des organismes culturels régionaux pour l'organisation de projections et d'activités visant spécifiquement les jeunes. Quant à la revue CINÉ-BULLES, son rédacteur

en chef a créé les conférences « Derrière l'écran » et « Du livre au film » particulièrement prisées des enseignants et des étudiants au collégial. Pour sa part, le programme L'OEIL CINÉMA rejoint la clientèle jeunesse avec ses ateliers pratiques non seulement dans le milieu scolaire et parascolaire au primaire et au secondaire, mais aussi dans les cégeps, les bibliothèques, les maisons de jeunes, les festivals de cinéma et les événements culturels. Tous ont accès gratuitement sur le site Internet de l'ACPQ à du matériel pédagogique qui aborde plusieurs thématiques cinématographiques. Un des ateliers les plus demandés et les plus appréciés est celui sur les « Métiers du cinéma » recréant un plateau de tournage avec ses acteurs et ses techniciens. Non seulement il familiarise les participants au monde de la production cinématographique, mais il crée des vocations. Ayant terminé des études en cinéma et travaillé professionnellement dans le milieu, un jeune s'est joint à l'équipe de l'ACPQ et nous a dit avoir choisi cette carrière après avoir suivi, plusieurs années auparavant, un de nos ateliers à Sept-Îles. Il ne s'agit là que d'un exemple de témoignage parmi tant d'autres.

Ainsi, il est tout à fait normal que les membres et le personnel de l'Association se soient sentis interpellés par le Document de consultation sur la Politique québécoise de la jeunesse. Si la culture est « un thème majeur des propos des jeunes Autochtones consultés par le Secrétariat à la jeunesse » (p. 15), il doit en être de même de la culture québécoise pour l'ensemble de notre jeunesse qui a tendance à la méconnaître à cause des nouvelles technologies qui lui ouvrent les portes du monde. Parmi les produits culturels consommés de façon importante par les jeunes, le cinéma américain et ses *blockbusters* arrivent en haut de liste. Nombre des actions de l'ACPQ visent justement à faire connaître et à faire apprécier la cinématographie québécoise, dont la qualité est reconnue mondialement, en accompagnant les jeunes dans leurs découvertes et en leur

permettant de rencontrer ses artisans, réalisateurs et comédiens, et de discuter avec eux après la présentation des films, qu'il s'agisse de fictions ou de documentaires. Ces activités et le programme L'OEIL CINÉMA bénéficient du soutien financier du ministère de la Culture et des Communications (MCC). Sans cette aide gouvernementale, il serait impossible de rejoindre chaque année des milliers de jeunes sur l'ensemble du territoire québécois.

L'absence du MCC nommément, à l'instar d'autres ministères, dans le Document de consultation nous préoccupe grandement. Pourtant, ce ministère offre un programme d'Aide au fonctionnement pour les organismes nationaux de loisir culturel qui œuvrent de façon significative en milieu scolaire et parascolaire. De plus, le MCC collabore avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour le programme « La culture à l'école » et s'occupe de la production du « Répertoire de ressources culture-éducation » qui constitue une source unique d'information pour les personnes et les organismes qui désirent organiser des activités culturelles avec les jeunes. N'oublions pas le volet « Une école accueille un artiste » qui leur permet de découvrir non seulement les arts, mais également les différents métiers artistiques en côtoyant ceux qui y consacrent leur vie. À tout cela s'ajoute la « Mesure de concertation régionale en culture-éducation » que le MCC est à mettre en place pour soutenir les sorties scolaires par l'intermédiaire d'ententes de partenariat.

Il est indéniable que le MCC et les organismes culturels font de l'école un milieu de vie plus complet et plus stimulant pour les jeunes et contribuent ainsi à la persévérance scolaire. La structure des organismes sans but lucratif que ce soit en culture ou en loisir donne aux jeunes la possibilité de socialiser et de s'impliquer dans les activités conçues pour eux et avec eux encourageant par le fait même

leur engagement envers leurs communautés et la société québécoise tout en favorisant l'établissement de relations interpersonnelles plus harmonieuses. L'école en devient alors plus intéressante, répond mieux à leurs besoins et à leurs attentes en leur permettant de développer leurs talents dans des activités qui les passionnent et les font grandir. S'il est tout à fait louable de consacrer des fonds pour aider les décrocheurs à reprendre leurs études et leur vie en mains, il n'en reste pas moins important de travailler en amont et d'investir dans les activités culturelles et de loisir en milieu scolaire. Elles ont prouvé leur efficacité depuis nombre d'années et leur rapport qualité/prix fait l'unanimité tant sur le plan des clientèles que sur celui des subventionnaires.

Les différentes pratiques mises de l'avant par l'ACPDQ pour les jeunes nous ont également permis de constater que les activités culturelles et de loisir sont pour eux un moyen de s'exprimer, de partager leurs expériences, de contrer et de prévenir l'intimidation. Le concours annuel de courts métrages faits par les jeunes organisé par L'OEIL CINÉMA en est une preuve tangible, car ces dernières années plusieurs des films inscrits avaient pour thème l'intimidation tant à l'école que sur les médias sociaux.

Si les saines habitudes alimentaires et la pratique d'activités physiques méritent incontestablement leur place dans la Politique québécoise de la jeunesse, il en va de même des activités culturelles et de loisir qui aident les jeunes à s'épanouir et à garder un sain équilibre mental en diminuant les comportements à risque tout en enrichissant leur qualité de vie en milieu scolaire comme en société. Il faut que la prochaine Stratégie d'action jeunesse le reconnaisse et que le gouvernement continue d'investir dans le développement de telles actions qui ont un impact direct sur les jeunes et leur avenir.

Mémoire rédigé par Martine Mauroy

Directrice générale

Association des cinémas parallèles du Québec

4545, av. Pierre-De Coubertin

Montréal QC H1V 0B2

Tél. : 514 252-3021, poste 3746

Courriel : [m.mauroy@cinemasparalleles.qc.ca](mailto:m.mauroy@cinemasparalleles.qc.ca)

Le 30 septembre 2015